

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 JUIN 2010

Présents : MM. DOMAT, *Maire*, GABET, DELHAYE, LARERE, TAILLANDIER, LECOT, POIRET *Adjoint*, VALLET, HERAUT, DESLIONS, CHAZAUD, NICOLAU, CHAUDRON, SAMBOURG, ADRIEN, MARTIN, *Conseillers Municipaux*.

Absents ayant donné pouvoir : M. BOUTELOUP à M. LECOT
Mme JOUANIQUE à Mme LARERE

Secrétaire de séance : Mme HERAUT

Le procès - verbal de la séance précédente est lu et adopté à l'unanimité tout en prenant en compte une remarque concernant un oubli : la création d'un poste de Brigadier de Police Municipale, suite à l'avancement de grade d'un personnel communal.

Mme le Maire fait part des remerciements adressés par la classe de CE2 de l'école Paul Bert qui a bénéficié d'une classe de découverte à Sarlat (Dordogne).

Mme DOMAT indique à l'Assemblée que le Conseil Général renouvelle l'opération du dictionnaire et de la calculatrice scientifique offerts à chaque élève entrant en 6ème.

Mme le Maire donne lecture de sa réponse adressée à M. Jean-Jacques PERCHEMINIER, Président de la Communauté de Communes Yonne Nord, faisant suite à la lettre envoyée à tous les conseillers dans le cadre de la révision des statuts.

Le Conseil Municipal, en ce qui concerne :

LES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

- Adopte à l'unanimité les comptes administratifs 2009 de la commune budget principal et budget annexes dont les résultats sont les suivants :
 - Pour le budget général
- qui laisse apparaître un excédent global de clôture de : 139 906,51 euros,
 - Pour les budgets des services à comptabilité distincte :

- du service de l'assainissement qui fait apparaître un excédent global de clôture de 347 995,82 euros,
- du service restauration qui fait apparaître un déficit global de clôture de 30 394,68 euros,
- du service transports qui fait apparaître un déficit global de clôture de 60 607,04 euros,
- du camping qui fait apparaître un déficit global de clôture de 125 230,12 euros,
- du lotissement le Ravillon qui fait apparaître un excédent global de clôture de 297 204,98 euros,
- de la rénovation des logements qui fait apparaître un excédent global de clôture de 59 235,09 euros,
- de la zone d'activités qui fait apparaître un déficit global de clôture de 35 035,18 euros

ainsi que les comptes de gestion correspondants établis par le Receveur Municipal.

LES TRAVAUX

- Retient les devis :
 - de l'entreprise Godard pour un montant HT de 2 746,47 euros pour fourniture d'anti-pince doigts à l'école maternelle,
 - de l'entreprise Godard pour un montant HT de 3 515,15 euros pour l'acquisition du grillage nécessaire à la réalisation de la clôture du centre de loisirs,
 - de l'entreprise SCREG qui a présenté l'offre la plus économiquement avantageuse d'un montant de 12 331,65 euros HT en vue d'exécuter le programme d'enduits 2010.
- Décide de confier à la SAUR la fourniture et la pose de 3 poteaux d'incendie Faubourg de Villeperrot, rue du Haut du Ravillon, rue de la Fosse du Cierge, pour un montant total HT de 6 905,00 euros, et charge Mme le Maire de demander les subventions correspondantes,
- Accepte la proposition de la société Colas pour la remise à niveau de tampons sur voirie pour un montant HT de 4 330,00 euros,
- Décide de passer commande de panneaux de signalisation et de chantier et choisit l'offre de la société Girod,
- Décide de procéder à l'acquisition du matériel suivant :

un - un hydrocureur sur porteur Renault auprès de la société Rivard pour
montant TTC de
97 832,80 euros,

un - une balayeuse aspiratrice 4 m³ auprès de la société Eurovoirie pour
montant TTC de
127 535,05 euros,

- et auprès de la société SVPRO :

1) une tondeuse autoportée pour 25 235,60 euros TTC,

2) un aspirateur broyeur à feuilles pour un montant de 2 667,45 euros
TTC,

3) une perche élagueuse télescopique pour un montant de 759,46
euros TTC,

- Surseoit à sa décision pour l'achat d'un broyeur de branches.

LES IMMEUBLES COMMUNAUX

- Accepte le renouvellement :

- des contrats de location des parkings rue des Lanceurs de Pierres,
arrivés à expiration,

- du bail du locataire des logements 6, rue de l'Yonne, quai des Veuves
et rue Pierre Banry (école primaire)

LE CENTRE DE LOISIRS

- Accepte également le renouvellement de la convention de gestion conclue avec le
centre de loisirs de Pont sur Yonne pour l'encadrement du temps méridien à la
cantine scolaire.

LE RESTAURANT SCOLAIRE

- Adopte le nouveau règlement.

LE BASSIN DE NATATION

- Accepte la conclusion avec les associations d'une convention d'utilisation du Bassin,

- Surseoit à sa décision relative au cours de natation.

LA PARTICIPATION VOIES ET RESEAUX

- Instaure le principe de la PVR sur l'ensemble du territoire communal.

LA TAXE DE RACCORDEMENT A L'EGOUT

- Surseoit à statuer sur cette question.

LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

- Décide, à la majorité, de maintenir pour le moment le taux à 3 %.

LA RUE DE LA FOSSE DU CIERGE

- Attribue une nouvelle numérotation aux propriétés de cette rue, la numérotation actuelle totalement anarchique ne permettant pas de donner de nouveaux numéros de voirie.

LE SERVICE DES SPORTS

- Accepte le principe de la création d'un service des sports.

LES QUESTIONS DIVERSES

- Retient l'entreprise Laquet tennis pour réaliser la rénovation complète d'un court de tennis pour la somme de 22 000,00 euros TTC,
- Accepte le renouvellement du contrat de mise à disposition d'une bouteille d'oxygène au bassin de natation,
- Refuse de se porter caution dans le cadre du projet de logements sociaux porté par "Mon logis", groupe Plurial,
- Prend connaissance du projet Village Séniors élaboré par Domanys,
- Décide la prise de décision modificative n°1 budget annexe du camping en vue de rembourser la caution du badge d'un campeur,

- Est informé du projet d'action touristique du nord sénonais qui sera éventuellement porté par la Communauté de Communes Yonne Nord. Il pourrait y être inclus l'acquisition de mobile homes roulants au camping municipal,
- Confirme sa décision de ne pas donner une suite favorable à la demande d'acquisition par un riverain de la parcelle communale cadastrée section AL n° 201 et de la classer dans le domaine public communal,
- Prend connaissance des remerciements adressés aux communes pour leur concours lors du "tour" de la Communauté de Communes Yonne Nord, par la section cyclisme de la Persévérante Pontoise,

- Ne donne pas suite à :
 - l'opération "nouveau né" organisée par la Caisse d'Epargne,
 - la demande de la société photomaton concernant la prise des photos à l'occasion de la confection de passeports,
 - la demande de subvention de la commune de Villethierry pour la rénovation de son église.
- Décide d'exercer le droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section AH n° 456,
- Evoque :
 - les problèmes de stationnement rue Saint Jean et rue du Gâtinais notamment sur le pont,
 - l'écoulement de l'eau du poteau d'incendie lors de l'entraînement des Jeunes Sapeurs Pompiers au plateau sportif avenue des Droits de l'Homme,
 - la lumière allumée tard le soir au gymnase.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 10